

BOURSES NATIONALES DE LYCEE

A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous le barème des bourses nationales de lycée 2025-2026

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser

Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024
ou de la situation déclarative 2025

Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	21611	17107	14529	11718	7282	2486
2	23272	18664	15849	12781	8092	3401
3	26596	21774	18491	14913	9710	4507
4	30753	24887	21133	17044	11327	5612
5	34908	29553	25095	20240	13755	7271
6	39897	34217	29059	23437	16184	8929
7	44883	38884	33022	26631	18611	10590
8 et plus	49870	43552	36985	29826	21039	12248
Montant annuel bourse	495 €	609 €	720 €	831 €	939 €	1053 €

Montant annuel bourse au mérite*						
	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €

*attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde ou de première de CAP avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel prime d'internat*						
	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €

*attribuée aux élèves boursiers internes



Le Service Intendance

LES TARIFS 2025 LYCEE :

	De janvier à mars	D'avril à juin	De Septembre à Décembre	Total
Interne 5	498.30	415.30	581.40	1495.00
Interne 4	382.92	319.10	446.73	1148.75
DP 4	146.67	122.22	171.11	440.00
DP 5	183.33	152.78	213.89	550.00
Prix repas externe (1 à 2 fois par semaine)		4.00		4.00
Prix repas mercredi midi		4.00		4.00

Le service Intendance est composé de :

Madame Barbara **DELPECH** : Gestionnaire-Agent-Comptable

Madame Colette **CASSAN** : Gestionnaire des bourses, des droits constatés, de Turbo-self, des fonds sociaux et paiement à la caisse

Monsieur Serge **POZZO di BORGIO** : Gestionnaire des commandes, mandatement des factures

Madame Véronique **CALMETTE** : Gestionnaire d'établissements rattachés (Collège François MITTERRAND, Collège Antonin PERBOSC, Lycée Jean BAYLET)

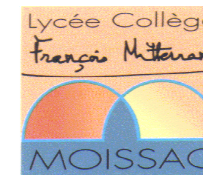
Madame Nathalie **DUPLAN** : Gestionnaire d'établissements rattachés (Lycée MITTERRAND, Collège Pays de Serres, Collège Jean ROSTAND)

LYCEE FRANCOIS MITTERRAND

Les Questions d'Intendance

Les moyens de règlement des frais scolaires (restauration scolaire et voyages facultatifs)

Les aides financières : les bourses nationales, le fonds social et la carte Jeune Région



Cité scolaire François MITTERRAND
Boulevard du Lycée
82200 Moissac

Téléphone : 05 63 04 05 83
Messagerie :
0820016x-gest@ac-toulouse.fr

Le Service Intendance

La restauration scolaire accueille les élèves de la 6^{ème} au BTS du lundi au vendredi. Les familles peuvent opter pour un système au forfait demi-pensionnaire sur 4 ou 5 jours ou au ticket. Le choix du régime de l'élève peut être modifié dans les 15 premiers jours de la rentrée ou à chaque changement de trimestre sur demande écrite de la famille.

Si vous avez renseigné votre adresse mail à l'inscription, vous recevrez votre facture sur cette adresse mail. Sinon, la facture sera transmise par voie postale.

Concernant **les moyens de règlement** mis à votre disposition, il en existe plusieurs mais les 2 premiers sont à privilégier :

Prélèvements automatiques

- Prélèvement mensuel (libellé « DRFIP... ») autour du 5 de chaque mois (date fixe et non modifiable) de novembre à juillet conditionné par le régime et le niveau de bourse
- Signature du mandat de prélèvement avec RIB, valable pour l'ensemble de la scolarité de votre enfant au lycée (restauration, voyages scolaires...)
- L'échéancier se trouve dans votre avis des sommes à payer que vous recevrez à chaque trimestre
- En cas de rejet, le prélèvement suivant sera automatiquement augmenté de la somme rejetée
- 2 rejets consécutifs non régularisés entraînent l'arrêt du prélèvement automatique
- Les modifications de coordonnées bancaires ou de régime sont à notifier rapidement à l'établissement
- Annulation du prélèvement sur demande écrite

Carte bancaire : télépaiements

- Accessible depuis le portail Téléservices de l'établissement :
- site : <https://educonnect.education.gouv.fr>
- Numéro de Tél portable (celui donné lors de l'inscription de vos enfants) nécessaire pour la création et l'activation de votre compte Téléservices
 - Créances payables par carte bancaire sur internet (restauration et voyages scolaires)
 - Minimum de paiement fixé à 1 €
 - Visibilité de l'ensemble des créances
 - Pas de frais bancaires

Virements

- Possible sur le compte bancaire de l'établissement dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :
- IBAN : FR 76 1007 1820 0000 0010 0017 591
BIC : TRPUFRP1

Chèques

- A l'ordre du lycée F. Mitterrand
- Délai d'encaissement : de 3 jours à 7 jours

Espèces

- Encaissement limité à 300 €
- Un reçu vous sera délivré



Le Service Intendance

Les aides financières au lycée :

Les bourses nationales :

Les procédures de dépôt des demandes de bourse évoluent afin de permettre **l'étude automatique du droit à bourse**.

Cette nouvelle procédure repose sur le recueil du consentement des familles à l'étude automatique de leur droit à bourse, au moment de l'inscription ou de la réinscription de l'élève **dès juin** (Cf fiche d'inscription). Les familles seront dispensées de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire 2025 mais aussi lors des rentrées scolaires suivantes.

En complément, les modalités de demande de bourse sous format papier ou de manière dématérialisée sont maintenues à la rentrée pour les familles n'ayant pas donné leur consentement lors de l'inscription des élèves. **A renouveler tous les ans**.

La bourse est versée chaque fin de trimestre. Elle est déductible des frais de demi-pension ou pension. L'ensemble des élèves quel que soit leur régime peut y prétendre.

Le fonds social : il vise à attribuer des aides ponctuelles aux familles rencontrant des difficultés financières. Il peut intervenir en participation à tous les frais en lien avec la scolarité de l'élève (demi-pension, pension, voyages scolaires, fournitures...). Cette aide est totalement indépendante des bourses, peut s'y ajouter, et tient compte des situations particulières et temporaires et ce, même si les revenus de la famille dépassent les plafonds fixés par d'autres administrations. Pour solliciter une aide, il faut remplir un dossier (demander au service intendance ou à l'assistance sociale (sur rendez-vous)).

La carte Jeune Région : La Région Occitanie accompagne les jeunes sur l'ensemble des sujets qui les concernent. La carte Jeune Région est indispensable, nominative, avec photo. Elle suit chaque jeune tout au long de sa scolarité ou de sa formation. Elle permet l'accès à l'établissement et le passage à la restauration scolaire.

Vous pouvez effectuer votre demande sur le site : www.cartejeune.laregion.fr rubrique "demander sa Carte Jeune Région"